









Modèle d'arrêté municipal de fermeture de site pollué et d'interdiction de la baignade

Arrêté N°

Interdisant l'accès aux plages et la baignade en raison d'une pollution par (préciser la nature de la pollution) Le maire de la Commune de:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants

CONSIDERANT:

- la présence de pollution avérée ou le risque imminent d'arrivée de pollution à la côte
- qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de sa commune

ARRETE:

Article 1 : En raison de la présence de (nature de la pollution), l'accès à (nom des sites concernés) et la baignade sont interdits à compter du (date) à toute heure du jour et de la nuit aux personnes et véhicules non munis d'une autorisation spéciale de circulation délivrée par le maire.

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé à l'entrée des sites concernés.

Article 3 : Cette interdiction est signalée par la mise en place de barrières à l'entrée des sites et, en période estivale, par les drapeaux correspondants aux pollutions au poste de secours.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs aux poursuites et peines prévues par l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté est transmise :

- à monsieur le Préfet du département
- à monsieur le Sous-préfet

Article 6

- monsieur le Directeur général des services
- monsieur le Chef de la Police municipale
- monsieur le Directeur des services techniques

Signature + cachet

Septembre 2012